



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-024
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société INEO INFRACOM, représentée par Monsieur BOUCHER Nathanaël, en date du 02 mars 2023 sur la réglementation de la circulation pour le déploiement de la fibre optique sur la commune de Cubzac-les-Ponts ;

ARRETE

- ARTICLE 1 -** Afin de pouvoir sécuriser les travaux sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour le déploiement de la fibre optique (tirage de câble et raccordement) sur la période du 02 mars 2023 au 02 mars 2024, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement et un empiètement sur la chaussée sera existant au droit du chantier.
- ARTICLE 2 -** Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Le chantier sera balisé.
- ARTICLE 3 -** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
 - Le demandeur (INEO INFRACOM),

Fait à Cubzac les Ponts, le 03 MAR. 2023
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la Voirie
Jean-Pierre PRAT

